

La « communauté » produite pour gérer les ressources naturelles : lecture croisée des programmes CAMPFIRE (Zimbabwe) et ACAP (Népal)

Zénaïde Dervieux | Camille Noûs

Zénaïde Dervieux : docteure en géographie à Sorbonne Université, UR Médiations et UMR Prodig, Paris

Courriel : zenaide.dervieux@gmail.com

Camille Noûs : laboratoire Cogitamus

Courriel : camille.nous@cogitamus.fr

Résumé

Dans les années 1980, les critiques des perspectives radicales de protection de la nature ont fait émerger des approches de conservation communautaire. Cette redéfinition des politiques par les institutions de conservation, les États et les chercheur·euse·s s'est appuyée sur des processus de décentralisation des droits de gestion au profit de « communautés ». À partir d'une lecture croisée de cette catégorie au sein de deux programmes de gestion communautaire au Népal (ACAP) et au Zimbabwe (CAMPFIRE), cet article a pour but d'explicitier la façon dont elle a été pensée dans le contexte de diffusion du cadre méthodologique de l'école des Communs, mais aussi de montrer comment cette « communauté » permet à des individus et à des collectifs de s'insérer dans des réseaux de pouvoir locaux renégociés autour du développement et de la conservation. Dans le même temps, il vise à saisir la façon dont ces politiques publiques, même si elles n'interviennent pas sur les mêmes formes de contrôle du territoire par l'État, contribuent à la progression de deux fronts écologiques qui servent à son redéploiement.

Mots-clés : communauté, gestion communautaire, recomposition sociale, Népal, Zimbabwe

Abstract

In the 1980s, criticisms of radical conservation methods led to the emergence of community-based approaches to conservation. This policy reset by conservation institutions, states and researchers was based on the principle of devolving management rights to “communities”. Drawing on a cross-reading of this strategy within two community management programmes, in Nepal (ACAP) and in Zimbabwe (CAMPFIRE), this article seeks to explain how it was conceived in the context of the methodological framework developed by the School of the Commons, but also to show how such “communities” enable individuals and groups to become part of local power networks renegotiated around development and conservation. At the same time, the article seeks to understand how these public policies, although operating through different forms of territorial control exercised by the central government, sustain the advance of two ecological fronts that contribute to the redeployment of that control.

Keywords: community, community-based management, social reconfiguration, Nepal, Zimbabwe

Introduction

Au début des années 1970, les perspectives radicales et excluantes de protection de la nature, aussi qualifiées de conservation « forteresse » (Brockington, 2004) ou « coercitive » (Peluso, 1993), ont été vivement critiquées (Alexander et McGregor, 2000 ; West, Igoe et Brockington, 2006). Dans l’histoire de la conservation de la nature, ce revirement s’est traduit par la formulation d’un « contre-récit » (Adams et Hulme, 2001), articulé autour de l’idée de « conservation communautaire » (Barrow et Murphree, 2001) et de l’émergence de modèles inédits, parmi lesquels le Community Based Natural Resources Management (CBNRM). En cherchant à associer les modes de gouvernance communautaire à des processus marchands, ces modèles ont remplacé les formes privilégiant l’intervention de l’État qui prédominaient dans les années 1970-1980 (Sauvêtre, 2019). Ils trouvent leur origine dans un « changement [de] la doctrine états-unienne du développement » (*ibid.*, p.46) et l’influence croissante de la communauté épistémique de l’école des Communs (Aubert, 2010), financée par l’United States Agency for International Development (USAID)¹. Suivant ces logiques, les communs se sont progressivement imposés dans le lexique de la conservation, puis

1. Comme le relève Pierre Sauvêtre, « Michel Horowitz, [...] anthropologue financé par l’USAID pour proposer des solutions à la crise sahélienne des années 1970, a été l’un des premiers à souligner les effets positifs des pratiques communautaires traditionnelles et des institutions [dites] indigènes sur la soutenabilité des systèmes de gestion des ressources » (2019, p. 48).

du développement, mobilisé par les institutions internationales, l'État, la société civile ou encore la société politique (dans le sens de Chatterjee, 2004). Les programmes de CBNRM, en particulier, ont contribué à définir une « communauté » à laquelle attribuer des droits de gestion sur les ressources naturelles. À cet effet, cette « communauté » est souvent caractérisée comme partageant un ensemble de normes, conception idéalisée au détriment de réalités plus complexes (Agrawal et Gibson, 1999).

Cet article propose une critique de la notion de « communauté », mobilisée par deux programmes de CBNRM initiés dans les années 1980, l'Annapurna Conservation Area Project (ACAP) au Népal et le Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources (CAMPFIRE) au Zimbabwe, que nous analysons dans le cadre de nos thèses respectives². Ces programmes, même s'ils n'interviennent pas sur les mêmes formes de contrôle du territoire par l'État, répondent au design *institutionnel* (Ostrom, 1990) de l'école des Communs³. À travers leur décryptage dans le district de Hwange au Zimbabwe et la région de l'Annapurna au Népal, il s'agit, dans un premier temps, de comprendre comment les « communautés » de ces programmes de CBNRM ont été initialement pensées. Dans la deuxième partie, nous analysons la façon dont cette catégorie sociale exogène a eu pour effet de redistribuer les pouvoirs et les légitimités au sein des sociétés villageoises. Dans une dernière partie, nous explorons la façon dont ces politiques publiques concourent à la progression de deux fronts écologiques et à la fabrique d'injustices spatiales.

Au Népal, le village étudié est celui de Siddhing, situé entre 1 700 m et 4 500 m d'altitude dans le massif de l'Annapurna (figure 1). Il se trouve à environ trois heures de piste de Pokhara, la deuxième ville du pays. Le climat y est de type subtropical humide. Les activités principales de ce village d'un millier d'habitant·e·s sont l'agriculture vivrière, le petit élevage, la cueillette de plantes médicinales sauvages et l'économie du tourisme de nature comme le trekking ou l'observation de la faune locale. L'économie est également fortement dépendante des envois d'argent depuis l'étranger ou des investissements rendus possibles par l'émigration de membres à l'échelle des foyers. Depuis 2000, le village a été intégré à l'aire de conservation de l'ACAP afin de renforcer l'écotourisme dans un objectif de développement et de conservation.

2. Ces travaux de thèses ont impliqué des immersions longues sur le terrain : 11 mois au Zimbabwe et 18 mois dans l'Himalaya. Nous avons réalisé des ethnographies des comités de gestion villageois, des entretiens par itinéraires de vie et mis en place des parcours commentés et des ateliers de réalisation cartographiques autour de l'espace vécu par les villageois·e·s.

3. Ces parallèles expliquent que nous puissions établir des recoupements entre bibliographies institutionnelles et académiques avec lesquelles nous travaillons et formuler quelques points d'attache pour une analyse comparative.

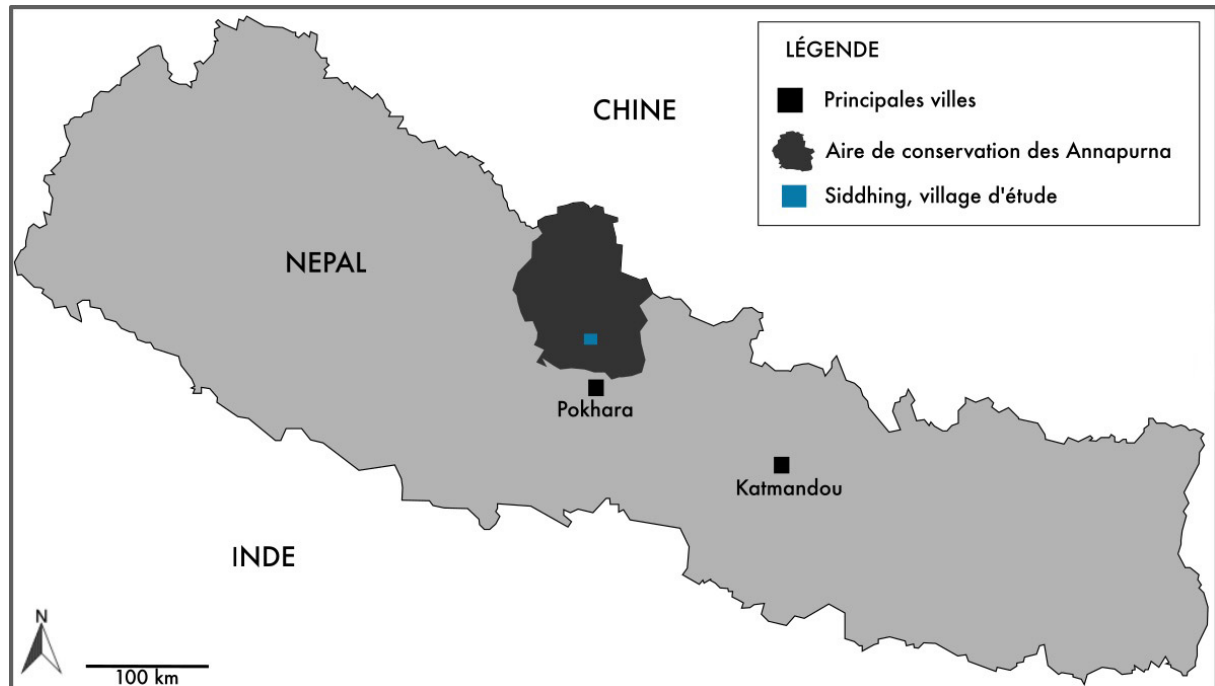


Figure 1 : Localisation de Siddhing, dans le massif de l'Annapurna (Népal)

© Camille Noûs, 2020

Au Zimbabwe, les villages d'étude se trouvent sur les terres communales du district de Hwange, dans la province du Matabeleland septentrional (figure 2), où le climat semi-aride prédomine. Au sein de cette savane arborée, les habitant-e-s vivent d'une agriculture de subsistance à base de maïs, de millet et de sorgho, de la cueillette de fruits et de l'élevage extensif de bétail en périphérie du parc national de Hwange, la plus grande aire protégée du pays (14 561 km²). Du fait de cette proximité avec le parc et de la présence d'une faune sauvage abondante, ces terres relèvent, depuis 1992, du programme CAMPFIRE, mis en place par le gouvernement zimbabwéen dans le district afin de faire bénéficier les populations locales des revenus économiques dérivés de la faune sauvage grâce au partage des produits de la chasse au trophée, mais aussi d'aider au contrôle des animaux responsables des dégâts aux champs.

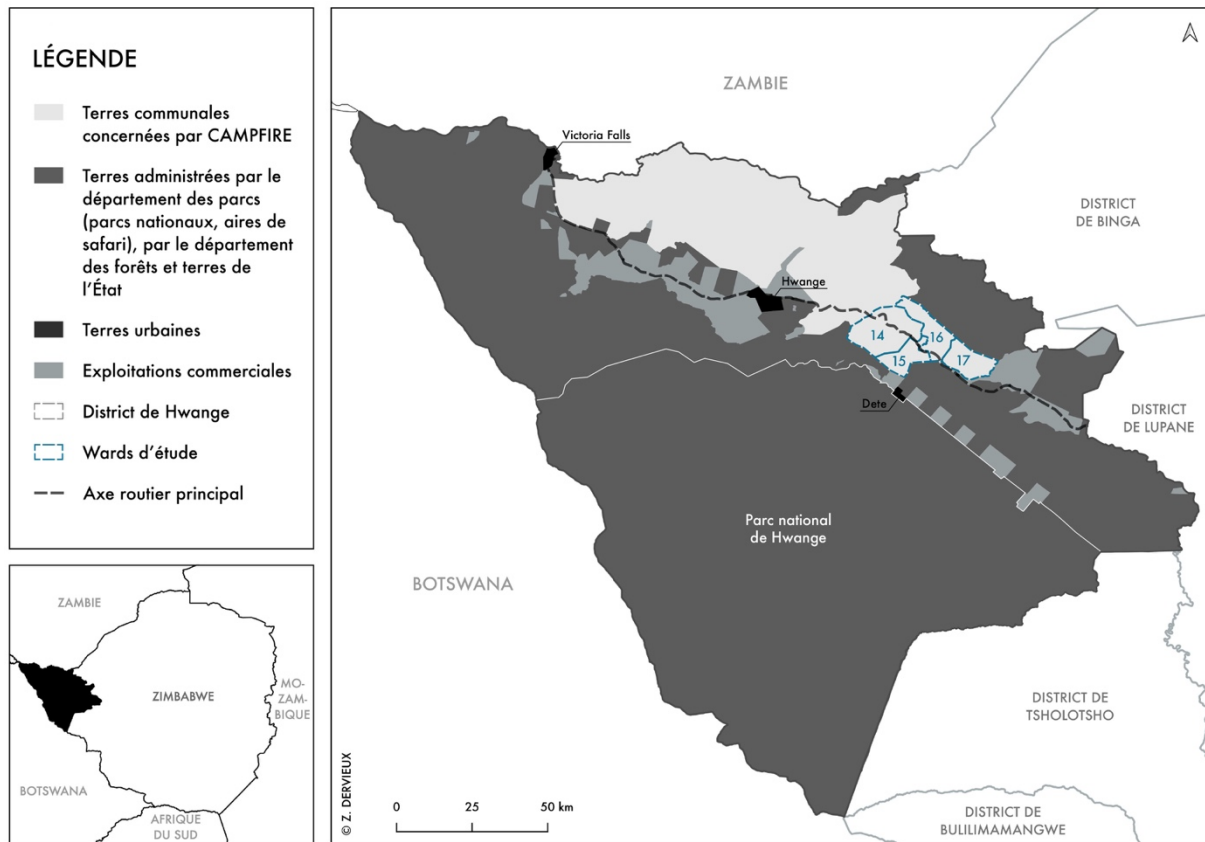


Figure 2 : Localisation des terres communales du district de Hwange (Zimbabwe) relevant du programme CAMPFIRE

© Zénaïde Dervieux, 2020

Le CBNRM, pilier de la conservation et du développement dans les années 1980-1990

Le CBNRM, un design institutionnel pour repenser les politiques de développement et de conservation dans les Suds

Le CBNRM est un cadre de recherche diffusé durant la décennie 1980-1990 par la communauté épistémique de l'école des Communs (Aubert, 2010). Initiés par Elinor Ostrom, ces travaux partagent deux caractéristiques : une attention portée sur les institutions et un intérêt pour le « local » (*ibid.*). Ils cherchent à produire une analyse des manières de gérer les ressources naturelles à l'échelle locale en intégrant les dimensions économique, sociale, politique et environnementale (*ibid.*). Pierre-Marie Aubert distingue trois perspectives de recherche qui interrogent le concept de local. La première est principalement centrée sur les aspects environnementaux. La seconde

s'articule autour des questions de démocratisation et de décentralisation⁴. La troisième développe davantage les problématiques de réduction de la pauvreté et de justice sociale. C'est le cas des travaux de Melissa Leach, notamment dans le cadre de sa collaboration avec Tim Forsyth⁵ (1998), à la demande du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), où « la focalisation sur le local et l'approche par les institutions [...] s'expriment à travers des conclusions qui insistent particulièrement sur l'importance de la lutte contre la pauvreté » (Aubert, 2010, p. 129).

Du fait de ses affiliations, la communauté épistémique de l'école des Communs bénéficie d'un écho favorable en matière de gestion des ressources naturelles et encourage une forte propagation de l'idée de gestion communautaire dans les institutions internationales, bailleurs de fonds compris (Duffy, 2009). Les différent·e·s protagonistes qui la composent influencent la teneur des échanges en agissant en tant que conseiller·ère·s auprès des institutions spécialisées (Aubert, 2010). Le succès du cadre analytique du CBNRM à l'international, produit par le paradigme des communs, tient à ce qu'il émerge dans un contexte de remise en question de l'État en tant qu'acteur central du développement. Loin d'être une simple recension des « autres » possibilités de gestion des ressources naturelles qui ne seraient pas du fait de l'État ou du marché, cette communauté a façonné un véritable cadre méthodologique mobilisé par les politiques de développement dans le Sud global, en s'intégrant aux politiques étatiques en matière de conservation de l'environnement (Locher, 2016). Les interventions favorisent ainsi la diffusion d'un modèle de développement au niveau local en même temps qu'une technique de gouvernement pour les États incluant de nouveaux·elles acteur·rice·s non étatiques.

La circulation du CBNRM au sein des programmes ACAP et CAMPFIRE

En Asie et en Afrique, la circulation du CBNRM repose largement sur les pays donateurs clés, comme les États-Unis et la Grande-Bretagne, qui promeuvent la conservation communautaire au moyen de leurs experts d'outre-mer et de conférences financées par les ONG et des donateur·rice·s de l'aide internationale, tels que l'USAID (Adams et Hulme, 2001). Outre ces institutions, diverses structures internationales, régionales et locales ont contribué au soutien et à la production de ce cadre méthodologique. C'est le cas du Fonds mondial pour la faune sauvage (WWF), lors de la mise en place de l'Annapurna Conservation Area Project. Dès 1984, face à l'augmentation de la fréquentation touristique, la question de créer un parc national

4. À l'image des travaux de Jesse C. Ribot qui a produit un *policy guidelines* intitulé *Building Local Democracy through Natural Resource Interventions – An Environmentalist's Responsibility* (2008) pour le World Resources Institute.

5. Également engagé dans les avancements de l'écologie politique.

dans la région de l'Annapurna s'est posée. En 1985, à la suite de différentes protestations contre les politiques des parcs menées depuis les années 1970, le roi Birendra émet une directive (Nepal Plan) invitant à associer les communautés locales à la protection des ressources. Il reprend le modèle prescrit par le Wildlife and Human Needs Program du WWF, alors financé par l'USAID dans le cadre de la mise en place de vingt projets pilotes, dans les pays des Suds, ayant pour but de combiner conservation et développement. Deux chercheurs népalais de WWF-Népal ont mené une étude de terrain de six mois auprès de *leaders* locaux pour servir de base à la formulation du projet financé (à hauteur de 2,5 millions de dollars) par l'USAID et des ONG suisses au moment de sa phase pilote en 1986 (Stevens, 1997). Lors de sa deuxième phase, dès 1992, le projet gagne progressivement en autonomie grâce aux revenus générés par le tourisme. L'ACAP est alors internationalement reconnu comme modèle de conservation (Bajracharya, Gurung et Basnet, 2007).

Au Zimbabwe, Brian Child affirme que le CBNRM s'est d'abord développé parallèlement aux travaux d'Ostrom, ces derniers ayant surtout servi à valider les expériences empiriques menées localement et « à affiner le langage utilisé pour [les] décrire »⁶ (2009, p. 11). Dans sa thèse de doctorat, Estienne Rodary (2001) montre aussi que les interventions internationales sont moins marquées au début du programme CAMPFIRE. Dans un premier temps (1989-1994), celui-ci se développe ainsi en retrait des organismes étrangers dont les financements, qui se font en grande partie par l'USAID (7,6 millions de dollars) dans le cadre du Natural Resources Management Project, restent limités. Sa mise en place coïncide en effet avec des impératifs politiques avant tout nationaux, indissociables de la sortie du régime blanc de ségrégation institutionnelle et géographique. Au lendemain de l'indépendance (1980), le processus de décentralisation répond alors à la nécessité de démanteler des institutions administratives racistes⁷. Dans ce contexte, CAMPFIRE propose un dispositif légal analogue à celui dont bénéficient les propriétaires terriens blancs (qui disposent du droit d'utiliser et de commercialiser la faune sur leurs terres depuis le Parks and Wildlife Act de 1975) et permet, dans le même temps, de contourner la question orageuse de la réforme foncière. Le programme est alors formulé par une équipe composée d'hommes zimbabwéens blancs, dont le socio-anthropologue Marshall Murphree. Ce n'est que dans un deuxième temps (à partir de 1994), caractérisé par le retentissement de CAMPFIRE à l'international, que les interventions financières étrangères se renforcent (le financement par l'USAID étant passé à 20,5 millions de dollars pour la

6. Cet auteur estime que les prémisses du CBNRM au Zimbabwe remontent au modèle des zones de conservation intensive (Natural Resources Act de 1941), dont les ressources (pâturage, arbre, faune) étaient gérées par des groupements de propriétaires terriens.

7. Malgré ces impératifs, ce démantèlement est tardif du fait des contraintes imposées par les accords de Lancaster House qui empêchent qu'une réforme de l'administration locale soit effectuée avant 1990 (Rodary, 2001).

période 1995-1999). Son mode de fonctionnement, à l'inverse de l'ACAP, devient alors dépendant des bailleurs de fonds.

La communauté mythifiée

Dans le cadre du CBNRM, la communauté est une catégorie incontournable de la formulation des politiques de gestion. Les modalités des programmes CAMPFIRE et ACAP s'articulent ainsi autour de la mise en place de partenariats pour une gestion conjointe entre l'État, des ONG et des « communautés » locales. Il s'agit d'identifier une communauté d'usager·ère·s à laquelle l'État puisse céder du pouvoir en matière de gestion des ressources naturelles, afin de contribuer au développement local et d'apaiser les tensions sociales dans des territoires souvent aux marges de l'État. Le concept demeure pourtant imprécis dans ses déclinaisons spatiales et socioculturelles, ou incompatibles avec les réalités locales. La communauté désigne principalement les habitant·e·s des différents villages administrés par le projet (figure 3) et s'organisant en comités de gestion à diverses échelles administratives (Ward et Village Development Committee). Or, les fondements de cette « communauté » renvoient à des appartenances locales qui outrepassent les catégories de village, de caste et d'ethnie et entrent en résonance avec les origines des individus et des collectifs (histoire du peuplement, mobilités forcées et spontanées, migrations) et leurs intérêts multiples (Agrawal et Gibson, 1999 ; Barrow et Murphree, 2001).



Figure 3 : Unité résidentielle d'un village du *ward* 15 (*Silewu*), district de Hwange
© Zénaïde Dervieux, 2015

Au sein de CAMPFIRE, la « communauté » a été pensée à l'origine comme une unité socio-économique homogène, petite d'un point de vue numérique et historiquement ancrée dans le territoire (Murphree, 1993). Les théoriciens du programme l'avaient ainsi définie comme une unité de production, de gestion et de répartition des bénéfices, principes repris par la Zimbabwe Parks and Wildlife Management Authority (ZPWMA), autorité responsable des parcs nationaux et de la faune sauvage dans le pays, pour guider les Rural District Councils (RDC). Dans les faits, toutefois, la communauté a été identifiée suivant les délimitations politiques et démographiques, c'est-à-dire que les comités CAMPFIRE (Ward CAMPFIRE Committee et Village CAMPFIRE Committee) constituent des structures parallèles à celles du maillage administratif.

Dans l'ACAP également, la communauté n'est envisagée qu'à partir des échelles administratives de l'État. Ses membres sont perçus par les agents de l'ACAP comme pauvres, paysan·ne·s, habitant·e·s permanent·e·s du village et sans éducation

environnementale. Cette représentation de la communauté a pour effet de ne pas considérer les inégalités sociales liées à la caste, l'ethnie, la classe et le genre qui structurent les usages des ressources naturelles dans les villages. De même, les modes d'habiter et les mobilités aux territorialités diverses (l'émigration masculine ou la plurilocalité au sein du village ou entre le village et la ville de Pokhara) ne sont pas des critères retenus dans les définitions de l'ACAP. Or, ces facteurs sont parmi ceux qui organisent les pratiques et les formes de socialisation autour des ressources naturelles villageoises (*ibid.*). Les dynamiques sociales et politiques ne sont pas prises en compte dans le concept de communauté promu par l'ACAP dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, ce qui a pour conséquence d'essentialiser certaines formes de domination structurelles et d'accroître les inégalités d'accès à ces ressources.

Les interventions et les représentations de ces politiques construisent aussi la « communauté » et la modèlent en fonction de leurs attentes (Le Meur, 2008). Elles participent ainsi à produire différents régimes de visibilité des regroupements sociaux, en cherchant à les rendre « lisibles » (Scott, 1999, p. 293). Dans cette mesure, la participation de « communautés » imaginées et reconfigurées par les politiques publiques de gestion des ressources naturelles les visibilise « en tant qu'acteurs collectifs de conservation de la nature, dotés par les concepteurs de ces politiques de savoirs "locaux", "traditionnels" ou "indigènes" et "naturellement [dédiés] à se préoccuper de la conservation de l'environnement" » (Le Meur, 2008, p. 297). En retour, les comportements opportunistes, les stratégies de pouvoir et d'exclusion induits par l'introduction de ces programmes recomposent la société locale (Ballet, 2007).

Déconstruire la « communauté » de l'ACAP et de CAMPFIRE

La délégation de la supervision à la « communauté »

Dans le cadre de l'ACAP et de CAMPFIRE, la communauté est représentée par des comités de gestion des ressources naturelles, se situant à diverses échelles administratives, qui définissent les hiérarchies décisionnelles.

Le Forest Management Subcommittee (FMSC) de Siddhing est le comité de gestion communautaire constitué par l'ACAP à l'échelle la plus locale, celle du *ward*. Ce comité est sous la supervision du Conservation Area Management Committee (CAMC), le comité à l'échelle du district (Village Development Committee, VDC) lui-même sous supervision du bureau ACAP de Lwang (parmi les six bureaux dispersés dans l'aire de conservation). C'est à ce dernier que revient l'autorité de décider des règles d'utilisation de la forêt, de ses ressources et de la redistribution des revenus

généérés par ce territoire, en veillant à les inscrire dans le cadre légal du droit forestier. Il a également la charge de faire appliquer les règles du Forest Department et de sanctionner les délits en accord avec la loi. Les rôles du CAMC et du FMSC se limitent donc à l'exécution d'un plan de gestion à l'échelle des *wards* conçu à des échelons supérieurs de l'ACAP et du Forest Department. Si les prérogatives de l'ACAP ne sont pas suivies, le Forest Department a le pouvoir de dissoudre le FMSC, limitant dès lors son autonomie, ce qui fait dire à Naya S. Paudel, Sudeep Jana et Jailab K. Rai (2012) que cette forme de transfert de pouvoir est davantage le vernis d'un discours participatif qu'une véritable dévolution de pouvoir à la communauté locale.

Dans CAMPFIRE, c'est aussi au RDC, à savoir une extension du gouvernement central, que revient la responsabilité de gérer et d'utiliser la faune sauvage sur les terres communales et de redistribuer les revenus générés par le tourisme cynégétique aux comités CAMPFIRE des *wards* et des villages parce que la communauté locale ne constitue pas une entité légale⁸ (Child, 1996). Le premier représentant CAMPFIRE du district de Hwange estime que l'impossibilité pour les communautés de conclure directement des contrats formels avec les opérateur·rice·s de safaris est un facteur d'échec majeur :

« Les communautés productrices ne sont pas impliquées dans les processus d'appel d'offres et de sélection des opérateurs de safari pour la chasse dans le district. Les prix de chaque espèce dans le quota annuel sont négociés et convenus entre le RDC de Hwange et l'opérateur de safari. Ce processus s'est toujours déroulé entre les opérateurs de safari et le RDC, à l'exclusion totale des fermiers, dans la plupart des cas. Leur propriété, leur gestion et leur prise de décision ont toujours fait totalement défaut. » (entretien avec le représentant CAMPFIRE pour le district, mars 2017)

Selon lui, ces difficultés sont associées à la rétention de l'autorité par les districts, le manque de confiance envers les communautés locales et la nécessité qu'ils ont de lever des fonds. Dans le cadre du dispositif, le chasseur rétribue en effet l'opérateur·rice de safaris pour les frais de chasse (guide, traqueur, repas, campement), mais aussi le RDC sous forme d'une taxe qui est ensuite redistribuée aux communautés locales. Parmi les revenus produits, 41 % sont ainsi versés au RDC, 55 % aux *wards* et 4 % à la CAMPFIRE Association qui rassemble les représentants des districts relevant du programme. La participation au sein des comités des *wards* et des villages sert essentiellement à valider les quotas et à décider des dépenses à engager à partir des bénéfices et des besoins locaux et n'ouvre nullement sur une définition des règles de

8. L'amendement de 1982 au Parks and Wildlife Act de 1975, la promulgation du Rural District Council Act et celle du Communal Area Act de 1989 ont conféré cette autorité de gestion aux RDC (Murombedzi, 1999).

gestion de la faune. Les membres des comités CAMPFIRE des *wards*, censés être au nombre de sept et réélus tous les 5 ans, ont progressivement délaissé ces institutions. Les enquêtes révèlent que les élections restent opaques et que les comités (parfois inexistantes à l'échelle du village) se rassemblent rarement (entretien avec un membre du *ward* de Lupote, novembre 2017).

L'ACAP ou la fabrique de leaders éduqués

À Siddhing (figure 4), les entretiens avec le Senior ACAP Officer et le président du VDC ont révélé que la participation des habitant·e·s au système de gestion ACAP était au centre de leur discours et justifiait en partie leur présence sur le territoire. Pourtant, les entretiens menés auprès de l'actuel président du FMSC ou d'autres habitant·e·s du village montrent que, comme à Hwange, les différents comités de gestion ne sont pas des espaces de participation. La chaîne de délégation des pouvoirs atteste que, par « participation », le programme entend celle d'un nombre restreint de personnes originaires de villages situés dans l'aire de conservation, chargées de faire respecter des règles qu'elle a établies dans le cadre du droit forestier. Ceci explique d'ailleurs le fait que cette structure d'organisation de la gestion de la forêt ait tendance à « faire participer » des gens considérés comme capables de comprendre des textes de loi, des règles administratives et qui possèdent des savoirs liés à l'économie de marché. Questionnées sur les compétences requises pour faire partie des comités, les personnes rencontrées à Siddhing répondaient souvent qu'il fallait être « éduqué » et non disposer de connaissances particulières sur la forêt et ses usages.

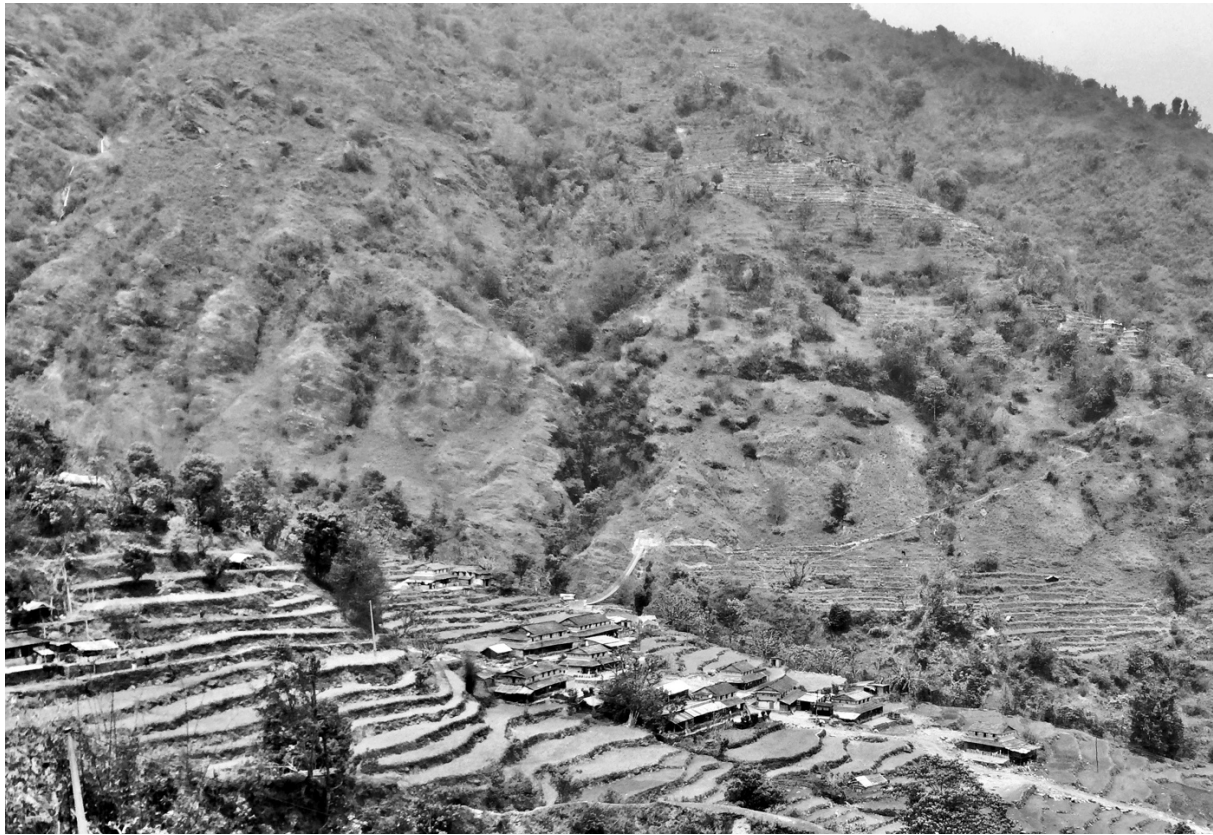


Figure 4 : Vue du bas de Siddhing et des différents hameaux du nord-est de Siddhing depuis la fin de la piste menant à Pokhara
© Camille Noûs, 2018

Cette catégorie de « personnes éduquées » comprend ce que Blandine Ripert a appelé dans sa thèse les « jeunes instruits », où « instruit » ne signifie pas que ces jeunes lisent régulièrement des ouvrages, mais plutôt qu'ils sont empreints d'une culture nationale tirée de leur passage à l'école où ils ont assimilé certains discours et idées en plus de leur alphabétisation, qui les distinguent des autres (Ripert, 2000).

À Siddhing, vingt ans plus tard, cette catégorie ne regroupe pas seulement des personnes alphabétisées ayant assimilé des discours et des idées concernant la nation népalaise, mais également des travailleur·euse·s sociaux·ales (*social workers*), des représentant·e·s politiques locaux·les et des acteur·rice·s engagé·e·s dans l'activité touristique. Toutes ces typologies de personnes font référence à la conservation, au développement, à la gestion et à la bureaucratisation des pratiques. K. Gurung, le président du CAMC est diplômé d'un Master of Business Administration Finance qu'il a obtenu à Katmandou et est une personnalité politique de la région, élu à la tête de la municipalité rurale du Machapuchare en mars 2017 au moment de la dernière

réforme administrative et de la dissolution des VDC⁹. Il est également gérant d'une agence et propriétaire de bus touristiques à Pokhara. K. Tamang, l'actuel président du FMSC a 56 ans et, après avoir passé 12 ans à travailler à l'étranger, est devenu propriétaire d'un hôtel à Low Camp, tandis que P. Tamang, son épouse, gère un *homestay* dans le bas de Siddhing. Tou-te-s disposent, en raison de leurs autres activités, d'un panel de compétences et de relations leur permettant de dialoguer avec les agents de l'État.

CAMPFIRE, une arène renégociée par les « moins instruits »

Dans le district de Hwange, les matériaux de terrain présentent des dynamiques opposées. L'aspect le plus frappant de la composition sociolinguistique des comités CAMPFIRE dans les *wards* 14, 15, 16 et 17 est l'absence de personnes qui se considèrent Ndebele ou Shona, catégories pourtant très présentes dans le district du fait de son histoire (invasions Ndebele au milieu du XVIII^e siècle, immigrations post-indépendance pour l'emploi), au profit de gens qui s'identifient comme Nambya et Tonga (arrivés à partir du XIX^e siècle dans la région). Nous avons rencontré l'un des premiers contributeurs à la mise en place de CAMPFIRE dans le district au sein de Zimbabwe Trust, association chargée des formations et du développement institutionnel du programme. Selon lui, cette exclusion s'explique par le fait que les habitant-e-s regardé-e-s comme « étrangères » ou « immigrées », à savoir les Ndebele (propriétaires de grands troupeaux de bétail et de matériel agricole de pointe) et les Shona (propriétaires de petits commerces à Cross Mabale et enseignant-e-s) sont perçues comme plus instruites, plus prospères sur le plan économique et mieux représentées dans les instances politiques :

« Certaines personnes sont considérées comme des étrangers, comme les Ndebele à Hwange. Et puis vous constatez que la représentation des dirigeants est biaisée parce que certaines personnes sont plus dominantes que d'autres. Ça cause un peu de tensions. À Hwange, ceux qui parlent le Ndebele sont un peu plus instruits : ils sont allés à l'école, pour la plupart, par rapport aux Tonga et aux Nambya. On constate donc qu'à la plupart des niveaux décisionnels les Ndebele sont toujours au premier plan et les Nambya n'aiment pas vraiment ça. » (entretien avec l'un des membres de Zimbabwe Trust, mai 2017)

On remarque ainsi que les membres des comités sont âgés et souvent cooptés par les *headmen*, représentants du pouvoir coutumier à l'échelle des *wards*, ce qui fait sens par rapport à leur expertise sur la faune et la flore et à leur légitimité locale dans

9. L'impact de cette réforme administrative sur la gestion ACAP n'a pas pu être établi, car, au moment des recherches de terrain de thèse, cette réforme n'était pas encore véritablement appliquée dans la région d'étude.

la résolution des conflits (Muboko et Murindagomo, 2014), tandis que les conseillers municipaux des *wards* d'étude sont de jeunes hommes instruits (*wards* 14, 15 et 16) qui ne viennent pas toujours des villages où ils ont été élus comme représentants du gouvernement (réunion avec un comité du *ward* de Chabasichana, novembre 2017). Dans les enquêtes menées auprès des comités, on relève que les Ndebele et les Shona sont désignés comme des groupes allogènes, non légitimes à exprimer des droits sur les ressources naturelles. Ces renégociations sont visibles dans le discours ci-dessous, formulé par une personne Tonga et reçu avec approbation par les membres du comité présents :

« Il est difficile de contrôler [les arbres] aujourd'hui à cause des mariages mixtes entre différentes tribus¹⁰, l'arrivée d'autres tribus. Tu verras que, nous, nous respectons *unkotonga* comme un arbre sacré. Mais certaines personnes du Mashonaland l'utilisent pour différentes raisons, avec leurs propres croyances. C'est donc difficile de le contrôler ou de le gérer. Cette région n'était destinée qu'aux Tonga et aux Nambya. Les Ndebele viennent du Matabeleland méridional, les Kalanga aussi, les Shona viennent encore d'ailleurs. » (réunion avec les membres du comité villageois CAMPFIRE de Chabasichana, *ward* de Lupote, novembre 2017)

Dans un contexte de pression démographique importante sur les ressources, le sens de la « communauté » recherchée par les programmes de gestion est ici autochtonisé pour renégocier du pouvoir par le biais des nouvelles arènes que constituent les comités. Contrairement à l'ACAP, ce sont les individus les moins influents d'un point de vue sociopolitique qui se sont appropriés les comités et non pas les élites éduquées. Comme dans d'autres districts (Balint et Mashinya, 2006 ; Dzingirai, 2003 ; Mukamuri, Chirozva, Matema *et al.*, 2013 ; Rodary, 2001), la composition des comités est loin d'être représentative de l'hétérogénéité sociale de Hwange et révèle une appropriation de ces comités par les groupes opprimés.

Enjeux de justice spatiale et redéploiement de l'État à l'échelle locale

Le redéploiement spatial de l'État par la décentralisation

Près d'un siècle de domination coloniale dans l'actuel Zimbabwe et quarante ans d'autoritarisme étatique au Népal (Sacareau, 2009) ont provoqué la dépossession

10. L'utilisation du terme « tribu » réhabilite ici la taxonomie systématique, adoptée en Rhodésie du Sud par les fonctionnaires coloniaux et les ethnologues, qui reposait sur une opposition fondamentale entre Africains (ou « indigènes », départagés entre Shona et Ndebele) et Européens (Worby, 1994). Les Shona étaient ensuite divisés en sous-groupes (macro-identités incluant les Kalanga) pouvant ensuite être subdivisés en « tribus » sur la base de territoires ou des noms de clan.

des droits sur les ressources naturelles à l'échelle locale. Dans ces contextes, les initiatives de CAMPFIRE et de l'ACAP ont dès lors toutes deux été formulées en réponse à ces injustices. Lors des réunions des comités, les villageois-e-s sont incité-e-s dans les faits « à entériner des décisions conçues à d'autres échelles (internationales puis nationales) » (*ibid.*, p. 6) suivant une vision évolutive, mais prédéterminée, de la conservation, du développement et de la gestion des milieux, plutôt qu'à prendre des mesures politiques et économiques concrètes sur la gestion de la forêt (ACAP) ou de la faune sauvage (CAMPFIRE). Dans le district de Hwange, la « communauté productrice » de CAMPFIRE est ainsi devenue, à l'instar d'autres communautés de districts du Zimbabwe, une « communauté de distribution » (Murombedzi, 1994, p. 73) qui remplit une « fonction de gestionnaire de la faune » (Rodary, 2001, p. 460).

Cette voie politique profite pleinement à l'État central qui a ainsi pu amorcer un désengagement financier. À Siddhing, dans l'ACAP, les populations locales travaillent à faire fonctionner une activité touristique et à mettre en place une gestion forestière dont certains bénéfices sont reversés au programme pour le financement d'infrastructures, mais le fait que de nombreuses personnes-relais soient des opérateur-riche-s touristiques structure le développement des infrastructures rurales au prisme du développement touristique (construction d'hôtels, de routes, rénovation des ponts sur les itinéraires de *trekking*). De même, dans CAMPFIRE, les bénéfices issus du programme ne sont pas individuellement perçus, mais reversés pour promouvoir des projets de développement rural.

CAMPFIRE et ACAP, traductions de deux fronts écologiques

L'ACAP et CAMPFIRE représentent une conquête symbolique et territoriale sur les deux terrains étudiés qui traduit des processus de front écologique, concept entendu comme une « appropriation "écologisante" d'espaces, réels ou imaginaires, dont la valeur écologique et esthétique est très forte » (Guyot, 2017, p. 13). Les différents contextes géopolitiques, liés aux colonisations intérieures spécifiques aux formes d'État (colonial, féodal, moderne) et à leurs liens avec les institutions internationales, ont produit des fronts écologiques aux spatialités et aux temporalités variées. La caractérisation spatio-temporelle de ces fronts, qui sont apparus avec les débuts de la protection de la nature, mériterait d'être développée davantage, mais ne peut être qu'esquissée dans le cadre de cet article. Nous nous concentrons donc sur la période (ou « génération ») de front écologique, qualifiée de « globale », qui s'est développée à partir des années 1960. Celle-ci caractérise les « initiatives de [re]conquête territoriale initiées au nom de la défense de l'environnement et de la biodiversité » (*ibid.*, p. 40) et coïncide avec le développement des programmes

décentralisés du CBNRM et la place accordée aux expert·e·s, aux États et aux ONG dans la conservation de la nature.

Si ces deux programmes proposent une nouvelle forme de gestion basée sur la participation des populations locales qui soit alternative à la restriction des usages promus jusque-là par le modèle des parcs nationaux, ils se déploient sur des territoires qui n'étaient pas soumis, dans la pratique, à des formes de régulations spécifiques de la part des États zimbabwéens et népalais sur les ressources naturelles. La mise en place de l'ACAP ne vient pas modifier et assouplir un dispositif de gestion des ressources naturelles déjà présent, mais produit un territoire pilote de 7 629 m² regroupant près de 100 000 personnes pour ce nouveau modèle de gestion. Selon des logiques analogues, la mise en place de CAMPFIRE sur les terres communales du district de Hwange (4 222 km²) revient à étendre l'emprise de la conservation de la nature à des espaces nouvellement soumis à des mesures de contrôle et de protection.

Les politiques du CBNRM ne sont pas les seules à contribuer à la propagation des fronts écologiques. Dans le cadre d'un « retour à la barrière » (Hutton, Adams et Murombedzi, 2005), les critiques des années 1990 sur la conservation communautaire ont conduit les institutions internationales à se repositionner (Aubertin, Pinton et Rodary, 2008). Les interventions du front écologique global éclipsent à nouveau les dimensions sociales des actions de conservation au profit de leur caractère biologique (*ibid.*). C'est le cas du projet de corridor biologique Hwange Sanyati (HSBCP), instauré entre 2015 et 2019 dans les *wards* 15, 16, 17 et 18 du district de Hwange et financé par la Banque mondiale et le WWF. La mise en œuvre à la hâte du volet de « gestion communautaire » dans les derniers mois du projet témoigne d'un « impératif moral » que ces institutions se fixent (Brockington, 2004, p. 413). C'est aussi le cas du RU1 Program, débuté en 2012 et financé par l'USAID et le WWF, que l'ACAP est chargé de mettre en place afin de recenser les espèces les plus fragiles face au changement climatique pour les protéger, sans passer par une consultation des habitant·e·s.

Des enjeux de justice spatiale

Les singularités des deux terrains étudiés permettent de mieux comprendre les injustices spatiales générées par les fronts écologiques. En Afrique, ces logiques se traduisent par les « efforts déployés par les ONG de conservation pour inclure les terres entourant les zones protégées en tant que zones tampons sous la juridiction de l'État » ce qui génère « des implications majeures pour la politique foncière » (Neumann, 1997, p. 560). CAMPFIRE a ainsi été pensé dans le cadre d'enjeux inhérents au contexte postcolonial. Au lendemain de l'indépendance, en 1980, seuls 6 000 fermiers, blancs pour la plupart, se trouvaient à la tête de grandes exploitations commerciales

localisées sur les terres les plus productives du pays, soit 39 % du foncier (Scoones, Marongwe, Mavedzenge *et al.*, 2010). En contrepartie, la grande majorité des habitant·e·s se trouvait reléguée sur les actuelles terres communales. Dans un contexte de dépossession des terres et des droits sur la faune sauvage, le programme CAMPFIRE entendait redonner du pouvoir à ces populations par la décentralisation des droits de gestion de la faune, mais sans qu'une redistribution des terres soit envisagée du fait des contraintes des accords de Lancaster House (voir la partie « Le CBNRM, pilier de la conservation et du développement dans les années 1980-1990 »).

En ce sens, le programme CAMPFIRE a constitué une occasion favorable à la justice sociale, pour le gouvernement de Mugabe, qui n'est pas distributive, mais politique (décentralisation des droits et compensation économique). Avec la crise économique et politique des années 2000, l'effondrement des recettes générées par le CAMPFIRE et les accusations de malversation dans le district de Hwange (entretiens avec les pouvoirs coutumiers du *ward* 15), le mécontentement populaire s'est accentué. Les membres des comités signalent amèrement ne plus recevoir de bénéfices de la part du RDC et ces tensions alimentent à Hwange des revendications plus ou moins frontales (Dervieux, 2019) :

« Nous avons les ressources, n'est-ce pas ? Nous avons tout, des animaux, et tout ça. Mais dans notre village, cela ne nous rapporte rien. Alors, tu vois, les éléphants, le tourisme et les parcs nationaux en bénéficient, mais les villages n'y gagnent rien. Eux, ils reçoivent tout, nous rien. » (discussion avec une femme du comité de *ward* CAMPFIRE de Lupote, novembre 2017)

Dans le contexte de la réforme foncière zimbabwéenne, la priorité accordée aux objectifs de conservation sur les espaces concernés par le front écologique global exclut de plus en plus la possibilité pour les populations locales d'accéder de nouveau à des espaces de conservation (parc national, forêt protégée) dont elles ont été dépossédées pendant la colonisation.

Pour sa part, l'ACAP entendait proposer une forme nouvelle de gestion du territoire dont les populations ne seraient pas exclues. C'est dans cette perspective que, en 1992, le gouvernement népalais a donné à King Mahendra Trust for Nature Conservation (KMTNC) une autorité légale pour la gestion de l'ACAP pendant dix ans. La promulgation de l'amendement de 1996 sur la gestion des zones de conservation (Conservation Act) a reconnu légalement les CAMC comme gestionnaires locaux de l'ACAP. Il garantit la participation des communautés locales à la prise de décision et assure un certain niveau de consultation (Baral et Stern, 2011). Toutefois, cet amendement a lié l'idée de zones de conservation « à celle d'une redistribution des bénéfices de la conservation, ce qui a également imposé un régime axé sur la

protection » dans ces zones (Paudel, Jana et Rai, 2012, p. 93). Le pouvoir de gestion des communautés locales et indigènes est « trop technocratique » et l'aire de conservation reste contrôlée par le gouvernement (*ibid.*). À titre d'exemple, il ne leur est pas possible de déclarer volontairement une aire protégée et les modalités d'établissements de ces espaces demeurent inchangées depuis 1970 (*ibid.*). La communauté est alors gestionnaire de l'ACAP dans un contexte de décentralisation et de libéralisation de l'économie qui réorganise les administrations de l'État. Les « communautés » de l'ACAP ne sont pas considérées comme propriétaires des terres qu'elles utilisent, donc l'injustice spatiale liée à l'accaparement des territoires par l'État dans le cadre du National Park and Wildlife Protection Act se perpétue.

D'ailleurs, la plupart des habitant·e·s de Siddhing ne sont pas dupes quant aux objectifs de l'État. C. Chhetri, éleveur à Kitchi, dans les hauteurs de Siddhing expliquait en 2017 que, tous les six ans, les CAMC peuvent décider si oui ou non l'ACAP reste sur le territoire :

« Si les gens disent qu'ils peuvent gérer leur forêt tout seuls et qu'ils n'ont plus besoin de l'ACAP, alors elle doit partir. Mais c'est au CAMC de décider cela [pas aux habitant·e·s]. L'ACAP n'est plus si importante que ça pour la forêt de Siddhing aujourd'hui. Mais si le *chowkidar* de l'ACAP part, ce sera celui du Forest Department qui le remplacera, car c'était comme ça avant. Ou peut-être que ce sera le VDC qui contrôlera, mais certainement pas le village [*ward*]. Si le droit de gérer leur forêt est donné aux habitant·e·s, le gouvernement (*sarkar*) ne pourra plus prélever de taxes sur la forêt. Le *sarkar* n'a pas d'intérêt à faire ça. » (entretien avec C. Chhetri, éleveur de buffles à Kitchi, 2017)

Conclusion

Sur la base d'une communauté imaginée en partie par l'école des Communs, la progression de deux fronts écologiques globaux par l'ACAP et CAMPFIRE a constitué un tournant majeur d'intervention des acteur·rice·s internationaux·ales sur l'action publique qui a permis aux États d'étendre et de renforcer leur contrôle sur les territoires administrés. La décentralisation promue par ces deux programmes a pris la forme d'un redéploiement de l'État dans les espaces nouvellement concernés par la conservation. Ce redéploiement passe par des modalités prédéfinies et imposées qui modifient l'organisation des pratiques et les usages quotidiens des ressources naturelles par les habitant·e·s. Dans le cadre de l'ACAP, cela se traduit par une intégration contrainte des habitant·e·s à l'État. Au Zimbabwe, le régime communal (instauré pendant la colonisation et poursuivi après l'indépendance) permet à l'État d'étendre son autorité

sur les zones rurales éloignées (Murombedzi, 1999 ; Neumann, 1997) et de se recentraliser (Murombedzi, 1992).

La « communauté » de ces programmes de CBNRM a produit un cadre de gouvernement des populations par l'introduction de nouvelles institutions. Cette communauté (« homogène », « historiquement ancrée dans le territoire », « pauvre ») est aussi renégociée en fonction des rapports de pouvoir locaux et des histoires de membres et de collectifs parfois cooptés ou sélectionnés. La réappropriation de cette catégorie par les sociétés concernées (élites éduquées *vs* catégories « moins instruites ») sous-tend que la « communauté » n'est pas exclusivement imposée par des institutions hégémoniques et violentes, mais se trouve sans cesse remodelée à l'échelle locale. C'est ce qu'exprime l'identification, par les membres des comités, de groupes plus légitimes à gérer les ressources naturelles que d'autres. Les collectifs locaux se recomposent donc et adaptent leurs pratiques dans le détournement et l'évitement.

Note des auteur-e-s

Ce texte a été soumis à la revue en 2020 et ne reflète donc pas les évolutions plus récentes dans les pays concernés.

Remerciement

Nous remercions sincèrement les personnes qui ont relu, traduit et commenté cet article ainsi que le laboratoire Médiations pour le financement de sa traduction.

Pour citer cet article

Dervieux, Zénaïde, **Noûs** Camille, « La "communauté" produite pour gérer les ressources naturelles : lecture croisée des programmes CAMPFIRE (Zimbabwe) et ACAP (Népal) » ["The 'community' produced to manage natural resources: a cross-reading of the CAMPFIRE (Zimbabwe) and ACAP (Nepal) programmes"], *Justice spatiale / Spatial Justice*, n° 17, 2022 (<http://www.jssj.org/article/la-communaute-produite-pour-gerer-les-ressources-naturelles-lecture-croisee-des-programmes-campfire-zimbabwe-et-acap-nepal>).

Bibliographie

- Adams** William Mark, **Hulme** David, « Conservation and communities: Changing narratives, policies and practices in African conservation », in **Hulme** David, **Murphree** Marshall (éd.), *African wildlife and livelihoods: The promise and performance of community conservation*, Oxford, James Currey, 2001, p. 9-23.
- Agrawal** Arun, **Gibson** Clark C., « Enchantment and disenchantment: the role of community in natural resource conservation », *World development*, vol. 27, n° 4, 1999, p. 629-649.
- Alexander** Jocelyn, **McGregor** JoAnn, « Wildlife and politics: CAMPFIRE in Zimbabwe », *Development and Change*, vol. 31, n° 3, 2000, p. 605-627.
- Aubert** Pierre-Marie, *Action publique et société rurale dans la gestion des forêts marocaines : changement social et efficacité environnementale*, thèse de doctorat en sciences sociales de l'environnement, AgroParisTech, 2010.
- Aubertin** Catherine, **Pinton** Florence, **Rodary** Estienne, « Introduction : Le développement durable, nouvel âge de la conservation », in **Aubertin** Catherine, **Rodary** Estienne (éd.), *Aires protégées : espaces durables ?*, Marseille, IRD Éditions, 2008, p. 17-27.
- Bajracharya** Siddhartha Bajra, **Gurung** Gehendra, **Basnet** Khadga, « Learning from Community Participation in Conservation Area Management », *Journal of Forest and Livelihood*, vol. 6, n° 2, 2007, p. 54-66.
- Balint** Peter J., **Mashinya** Judith, « The decline of a model community-based conservation project: Governance, capacity, and devolution in Mahenye, Zimbabwe », *Geoforum*, vol. 37, n° 5, 2006, p. 805-815.
- Ballet** Jérôme, « La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique », *Développement durable et territoires : économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2007.
- Baral** Nabin, **Stern** Marc J., « A comparative study of two community-based conservation models in Nepal », *Biodiversity and Conservation*, vol. 20, 2011, p. 2407-2426.
- Barrow** Edmund, **Murphree** Marshall, « Community conservation: from concept to practice », in **Hulme** David, **Murphree**, Marshall (éd.), *African wildlife and livelihoods: The promise and performance of community conservation*, Oxford, James Currey, 2001, p. 24-37.

- Brockington** Dan, « Community conservation, inequality and injustice: myths of power in protected area management », *Conservation and society*, vol. 2, n° 2, 2004, p. 411-432.
- Chatterjee** Partha, *The Politics of the Governed. Reflexions on Popular Politics in Most of the World*, Oxford, Permanent Black, 2004.
- Child** Brian, « Conservation in Transition », in **Suich** Helen, **Child** Brian, **Spenceley** Anna (éd.), *Evolution and innovation in wildlife conservation: Parks and game ranches to transfrontier conservation areas*, Londres, Earthscan, 2009, p. 3-15.
- Child** Graham, « The role of community-based wild resource management in Zimbabwe », *Biodiversity & Conservation*, vol. 5, n° 3, 1996, p. 355-367.
- Dervieux** Zénaïde, « Pratiques spatiales au nord-ouest du Zimbabwe : revendications, occupations et résistances », *L'Espace politique*, vol. 37, n° 1, 2019.
- Duffy** Rosaleen, « Global-local linkages: the meanings of CBNRM in global conservation politics », in **Mukamuri** Billy B., **Manjengwa** Jeanette M., **Anstey** Simon (éd.), *Beyond proprietorship: Murphree's laws on community-based natural resource management in Southern Africa*, Harare, Weaver Press, 2009, p. 58-72.
- Dzingirai** Vupenyu, « 'CAMPFIRE is not for Ndebele migrants': The impact of excluding outsiders from CAMPFIRE in the Zambezi Valley, Zimbabwe », *Journal of Southern African Studies*, vol. 29, n° 2, 2003, p. 445-459.
- Guyot** Sylvain, *La nature, l'autre frontière : fronts écologiques au Sud (Afrique du Sud, Argentine, Chili)*, Francfort-sur-le-Main, PIE Peter Lang, 2017.
- Hutton** Jon, **Adams** William M., **Murombedzi** James C., « Back to the barriers? Changing narratives in biodiversity conservation », *Forum for development studies*, vol. 32, n° 2, 2005, p. 341-370.
- Leach** Melissa, **Forsyth** Tim, *Poverty and environment: priorities for research and study—an overview study*, United Nations Development Programme and European Commission, Institute of Development Studies, 1998.
- Le Meur** Pierre-Yves, « Communautés imaginées et politique des ressources naturelles », in **Méral** Philippe, **Castellanet** Christian, **Lapeyre** Renaud (éd.), *La gestion concertée des ressources naturelles : l'épreuve du temps*, Paris, Gret et Karthala, 2008, p. 299-301.

- Locher** Fabien, « Third World Pastures. The Historical Roots of the Commons Paradigm (1965-1990) », *Quaderni Storici*, vol. 1, 2016, p. 303-333.
- Muboko** Never, **Murindagomo** Felix, « Wildlife control, access and utilisation: Lessons from legislation, policy evolution and implementation in Zimbabwe », *Journal for Nature Conservation*, vol. 22, n° 3, 2014, p. 206-211.
- Mukamuri** Billy, **Chirozva** Chaka, **Matema** Collen, **Matema** Steven, **Nzuma** Tendai, « Ethnic heterogeneity and its implications for natural resources management on the edge », in **Andersson** Jens A., **Garine-Wichatitsky** Michel de, **Cumming** David H.M., **Dzingirai** Vupenyu, **Giller** Ken E. (éd.), *Transfrontier conservation areas: people living on the edge*, Londres, Routledge, 2013, p. 89-105.
- Murombedzi** James C., *Decentralization or recentralization? Implementing CAMPFIRE in the Omay Communal Lands of the Nyaminyami District*, Harare, Centre for Applied Social Sciences, 1992.
- Murombedzi** James C., « Campfire ou l'alliance impie : la conservation par le profit », *Politique africaine*, vol. 53, 1994, p. 64-74.
- Murombedzi** James C., « Devolution and Stewardship in Zimbabwe's CAMPFIRE Programme », *Journal of International Development*, vol. 11, n° 2, 1999, p. 287-93.
- Murphree** Marshall, *Communities as resource management institutions*, Londres, IIED, 1993.
- Neumann** Roderick, « Primitive ideas: protected area buffer zones and the politics of land in Africa », *Development and change*, vol. 28, n° 3, 1997, p. 559-582.
- Ostrom** Elinor, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- Paudel** Naya S., **Jana** Sudeep, **Rai** Jailab K., « Contested Law: Slow Response to Demands for Reformulating Protected Area Legal Framework in Nepal », *Journal of Forest and Livelihood*, vol. 10, n° 1, 2012, p. 88-100.
- Peluso** Nancy Lee, « Coercing conservation? The politics of state resource control », *Global environmental change*, vol. 3, n° 2, 1993, p. 199-217.
- Ripert** Blandine, *Dynamiques spatiales et transformations de la société, l'exemple du Népal central*, thèse de doctorat en sociologie, université Paris 7 – Denis Diderot, 2000.

-
- Rodary** Estienne, *Les espaces naturels : l'aménagement par la participation ? Mise en réseau et territorialisation des politiques de conservation de la faune en Zambie et au Zimbabwe*, thèse de doctorat en géographie, université d'Orléans, 2001.
- Sacareau** Isabelle, « Évolution des politiques environnementales et tourisme de montagne au Népal », *Revue de Géographie Alpine*, vol. 93, n° 3, 2009, p. 2-10.
- Sauvêtre** Pierre, « Commun et protagoniste démocratique : oublier Ostrom », in **Laval** Christian, **Sauvêtre** Pierre, **Taylan** Ferhat (éd.), *L'alternative du commun*, Paris, Hermann, 2019, p. 45-60.
- Scoones** Ian, **Marongwe** Nelson, **Mavedzenge** Blasio, **Mahenehene** Jacob, **Murimbarimba** Felix, **Sukume** Chrispen, *Zimbabwe's land reform: Myths and realities*, Harare, Weaver Press, 2010.
- Scott** James, *Seeing like a State. How Certain Schemes to Improve the Human Condition have Failed*, New Haven, Yale University Press, 1999.
- Stevens** Stan, *Conservation Through Cultural Survival. Indigenous People and Protected Areas*, Washington, Island Press, 1997.
- West** Paige, **Igoe** James, **Brockington** Dan, « Parks and peoples: the social impact of protected areas », *Annual Review of Anthropology*, vol. 35, 2006, p. 251-277.
- Worby** Eric, « Maps, names, and ethnic games: The epistemology and iconography of colonial power in northwestern Zimbabwe », *Journal of Southern African Studies*, vol. 20, n° 3, 1994, p. 371-392.